

Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé

PLAN D'ACTION 2019-2020



ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS
<p>1. Poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan directeur de l'eau de la Zone de gestion intégrée des ressources en eau (ZGIRE) de la rivière Maskinongé</p>	<p>1.1. Soutenir la participation de la population et assurer la réalisation des partenariats et des collaborations dans la mise en œuvre des actions adoptées du Plan directeur de l'eau approuvé en 2016 par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)</p>	<p>1.1.1. Mettre en place une stratégie de participation citoyenne pour assurer la continuité du Forum citoyen et répondre aux exigences du MELCC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir les comités aviseurs ayant suffisamment de participants suite au forum citoyen; • Recruter de nouveaux membres pour les comités aviseurs ayant trop peu de membres pour être réunis et organiser au moins une rencontre en 2019-2020; • Redéfinir avec le conseil d'administration les rôles des comités aviseurs dans la priorisation des problématiques du PDE et la mise en œuvre des actions ; • Documenter les problématiques émergentes en lien avec les préoccupations des citoyens. <p>1.1.2. Élaborer une stratégie de mise en œuvre des actions en collaboration avec les acteurs municipaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profiter des opportunités liées aux nouvelles orientations ministérielles (Plans régionaux de milieux humides et hydriques, gestion des inondations, Règlement sur le Prélèvement des eaux et leur Protection, Stratégie nationale de l'eau), pour renforcer la place des enjeux de l'eau dans les outils d'urbanisme des MRC et des municipalités ; • Contribuer à la réalisation des Plans régionaux des milieux humides et hydriques en collaboration avec les MRC; • Élaborer, promouvoir et assurer la ratification de contrats de bassins liés à la mise œuvre des actions du PDE dans chacun des cinq principaux sous bassins versants et au lac Maskinongé; <p>1.1.3. Mettre en œuvre ou collaborer à la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan directeur de l'eau.</p> <p><i>Territoire général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser 3 à 5 problématiques du PDE pour orienter les actions de l'organisme; • Développer les activités éducatives et poursuivre les activités en cours à Saint-Gabriel et Saint-Damien; <p><i>Sous-bassin versant de la rivière Mastigouche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et terminer le projet « Prise en compte de l'espace de liberté de la rivière Mastigouche dans les outils d'urbanisme en vue de l'adaptation aux changements climatiques »;

		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place l'accompagnement nécessaire auprès de la municipalité de Mandeville si elle souhaite régler l'espace de liberté de la rivière Mastigouche; • Réaliser le projet : « Optimisation de l'harmonisation des chantiers forestiers du bassin versant de la rivière Maskinongé »; <p><i>Sous-bassin versant de la rivière Matambin</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le projet : « Optimisation de l'harmonisation des chantiers forestiers du bassin versant de la rivière Maskinongé »; • Poursuivre les activités éducatives avec l'école primaire Saint-Cœur-de-Marie; • Documenter la problématique de qualité de l'eau au lac Corbeau. <p><i>Environnements immédiats du lac Maskinongé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter les résultats de la caractérisation des rives du lac Maskinongé au comité de lac et collaborer avec les Amis de l'Environnement de Brandon et les municipalités à la mise en place d'actions de sensibilisation pour les riverains; • Élaborer un projet de gestion des eaux pluviales avec la municipalité de Ville Saint-Gabriel. <p><i>Sous-bassin versant de la rivière Mandeville</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous réserve des fonds disponibles, réaliser l'éradication de la colonie de phragmites dans le littoral du lac Mandeville; • Collaborer avec le Comité des citoyens du lac Mandeville à la sensibilisation des riverains aux espèces exotiques envahissantes; • Élaborer un projet de restauration de milieu humide dans les environs du lac Mandeville. <p><i>Sous-bassin versant de la rivière Maskinongé amont</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un projet de suivi des aménagements fauniques qui seront réalisés par le MTQ lors de la reconstruction du pont sur la rivière Maskinongé sur le rang Saint-Augustin; • Poursuivre les démarches concernant la gestion du barrage de Saint-Didace et y intégrer une perspective liée aux changements climatiques; • Procéder à l'analyse de qualité de l'eau du ruisseau du rang Double à Saint-Édouard-de-Maskinongé; <p><i>Sous-bassin versant de la rivière Maskinongé aval</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider la présence de la tortue des bois en aval des chutes de Sainte-Ursule en vue de sa protection; • Poursuivre les activités agro-environnementales dans le bassin versant de la rivière du Bois-Blanc; • Poursuivre les activités agro-environnementales dans le bassin versant de la rivière l'Ormière; • Réaliser un projet de gestion du rat musqué dans la zone agricole de la plaine du Saint-Laurent; • Réaliser un projet de gestion de la renouée du Japon;
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer aux initiatives de permettant d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'eau dans le littoral du lac Saint-Pierre.
2- Consolider la concertation	2.1. Assurer un leadership auprès de nos membres	<p>2.1.1. Tenir un minimum de quatre réunions régulières du conseil d'administration;</p> <p>2.1.2. Tenir au besoin des réunions du comité exécutif;</p> <p>2.1.3. Organiser une fois par an un atelier de travail des membres du conseil d'administration sur les orientations de l'organisme et la stratégie de mise en œuvre des actions;</p> <p>2.1.4. Selon la demande exprimée par les membres organiser des réunions et former des comités de travail.</p>
	2.2. Assurer un leadership auprès des acteurs et des usagers de l'eau de la Zone du bassin versant	<p>2.2.1. Se positionner comme expert de la gouvernance de l'eau en assistant les organismes locaux dans leurs actions de sensibilisation ou d'intervention auprès de leurs membres;</p> <p>2.2.2. Offrir des outils de promotion des bonnes pratiques liées à la qualité de l'eau et des habitats aquatiques;</p> <p>2.2.3. Développer des outils pour collecter les observations et les problématiques liées à la qualité de l'eau.</p>
	2.3. Fournir une présence active au sein des réseaux et lieux de concertation au niveau local, régional et national	<p>2.3.1. Assurer les représentations en tant que membre à la Table de gestion intégrée des ressources – 062, à titre de délégué du secteur EAU;</p> <p>2.3.2. Collaborer à l'arrimage du PDE avec le Plan de gestion intégrée des ressources élaboré par la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre;</p> <p>2.3.3. Participer à la Table concertation en agroenvironnement de la Mauricie;</p> <p>2.3.4. Participer au Comité Développement durable de la MRC de Maskinongé;</p> <p>2.3.5. Participer au projet de carboneutralité de la SADC de Maskinongé et aux sous-comités qui en découlent;</p> <p>2.3.6. Être membre du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ);</p> <p>2.3.7. Participer au projet Rés-Alliance du ROBVQ;</p> <p>2.3.8. Assurer une présence active aux activités organisées par nos partenaires.</p>
3- Mieux faire connaître nos mandats et nos objectifs et faire valoir nos projets et nos réalisations	3.1. Parfaire le plan de communication et de visibilité en lien avec les actions contenues dans le PDE	<p>3.1.1. Établir un plan de communication adapté aux différents types d'acteurs de l'eau sur notre territoire;</p> <p>3.1.2. Mettre à jour de façon continue le site Internet et un réseau interne de partage d'information à l'intention des</p>

		<p>membres des comités aviseurs et des acteurs de l'eau de la ZGIRE de la rivière Maskinongé;</p> <p>3.1.3. Publier un bulletin de liaison électronique (4 parutions par année);</p> <p>3.1.4. Intégrer les initiatives réalisées au Répertoire eau du ROBVQ;</p> <p>3.1.5. En fonction des ressources disponibles, organiser des activités pour souligner du mois de l'eau en juin prochain;</p> <p>3.1.6. Publier des articles dans les bulletins municipaux;</p> <p>3.1.7. Doter la corporation de nouveau matériel promotionnel;</p> <p>3.1.8. Organiser en fonction des demandes et des ressources disponibles d'autres activités publiques de sensibilisation, de communication et de promotion.</p>
4- Rendre disponibles les connaissances en regard des problématiques de l'eau spécifiques à notre Zone de gestion intégrée des ressources en eau	4.1. Rendre disponibles les données sur l'eau aux citoyens et aux organismes de la ZGIRE.	<p>4.1.1. Publier sur le site internet le résultat des caractérisations de rives réalisées;</p> <p>4.1.2. Mettre à jour les données de qualité de l'eau sur les cartes du site internet;</p> <p>4.1.3. Produire des cartes interactives permettant de localiser les problématiques et les actions réalisées grâce à ArcGIS Online.</p>
	4.2. Répondre aux demandes d'information des organismes, des citoyens et des autres acteurs de l'eau	4.2.1. Répondre aux demandes ponctuelles d'information des citoyens, des municipalités ou d'autres organismes Assurer le suivi des messages reçus par le site internet et les médias sociaux
	4.3. Participer aux consultations et à l'élaboration des plans d'actions des organismes pertinents	4.3.1. Collaborer suivant l'ouverture disponible à l'élaboration des documents de planification stratégique et d'aménagement du territoire des autres organismes sur le territoire
5- Soutenir le partenariat dans l'action	5.1. Contribuer comme partenaires aux projets réalisés par les organismes du milieu	<p>5.1.1. Poursuivre les activités avec le milieu scolaire en partenariat avec les organismes environnementaux locaux;</p> <p>5.1.2. Offrir un soutien aux initiatives des organismes locaux, par exemple en offrant un soutien technique au contrôle de la qualité de l'eau, la documentation de problématiques environnementales ou les activités de sensibilisation.</p>
6- Améliorer nos connaissances sur la qualité de l'eau de la ZGIRE	6.1. Procéder aux activités d'échantillonnages ou d'analyses de la qualité de l'eau	<p>6.1.1. Poursuivre notre participation au programme Réseau-Rivière de la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement (DGSEE) du MELCC;</p> <p>6.1.2. Poursuivre la campagne d'échantillonnages de la rivière Blanche dans le cadre du programme de suivi du benthos du MELCC.</p>
	6.2. Procéder à l'analyse de la qualité des	6.2.1. Poursuivre les activités de caractérisation des rives durant l'été.

	rives sur le territoire	
7- Assurer la pérennité de l'organisme	7.1. Assurer le financement de l'organisme pour 2019-2020 et les années suivantes	7.1.1. Développer un programme d'offres de services professionnels; 7.1.2. Assurer les représentations et développer toute autre initiative pertinente.
	7.2. Assurer le maintien de l'expertise technique au sein de l'organisme	7.2.1. Faire participer les employé(e)s de façon régulière aux colloques et formations; 7.2.2. Assurer un cadre de travail stimulant par l'implication des employé(e)s, la valorisation du travail d'équipe et la mise en valeur des compétences et ressources personnelles de chacun.
8- Administrer AGIR Maskinongé	8.1. Effectuer la gestion quotidienne de la Corporation	8.1.1. Bonifier le fonctionnement des structures administratives de la Corporation; 8.1.2. Organiser les réunions reliées au fonctionnement; 8.1.3. Assurer le suivi administratif général et la reddition de comptes.